



PROCES VERBAL DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
mercredi 29 mars 2017
A 20 h 30

L'an deux mille dix-sept, le mercredi 29 mars deux mille dix-sept à vingt heures trente minutes, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué le 23 mars 2017 s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques BELLET, Président du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Cormeilles en Vexin (Val d'Oise).

Etaient présents : M. Jacques BELLET, Mme Carole ROZIER, Mme Aline SAURET, M. Daniel LE MOINE, M. Bernard VION, Mme Andrée FROMONT, Mme Marie-France FOURNIER, Mme Muriel FREI, Mme Karine Gaignon

Absents excusés : Mme Isabelle DESTELLE, Mme Ann KING, Mme Geneviève MISSLIN

Absents : Mme Catherine FLACONNECHE, Mme Sandrine THEVENET, Monsieur Denis GUEDON,

Le procès-verbal du 21 février 2017 est approuvé à l'unanimité.
Mme Karine Gaignon est élue secrétaire de séance suivant l'article 2121-15 du CGCT.

Monsieur Jacques BELLET ouvre la séance à 20 h 45.

1- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 (DELCCAS2017-05)

Rapporteur : Mme Carole Rozier

Madame la Vice-Présidente indique que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2016 a été réalisée par la Trésorière de MARINES (95) et que le Compte de Gestion établi par cette dernière est conforme au Compte Administratif qui sera soumis à l'approbation du Conseil au point suivant de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'instruction budgétaire M14,
- Vu la délibération n° DELCCAS 2016-09 du 19 avril 2016 approuvant le budget primitif,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire, Président du CCAS et du Compte de Gestion du Trésorier de MARINES (95),

Après en avoir délibéré,

PRENDRE ACTE et APPROUVE le Compte de Gestion du Trésorier pour l'exercice 2016 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif du Président pour le même exercice

2- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 (DELCCAS2017-06)

Rapporteur : Mme Carole Rozier

Il est exposé à l'assemblée par chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2016 faisant l'objet du Compte Administratif 2016.

Conformément à la législation en vigueur, Monsieur le Président, quitte la séance pour le vote de ce Compte Administratif ; Madame Carole ROZIER, Vice-Présidente, soumet au vote ce compte administratif.

Le Conseil d'Administration, siégeant sous la présidence de Madame Carole ROZIER,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire M14,

Vu la délibération n° DELCCAS 2016-09 du 19 avril 2016 approuvant le budget primitif,

Vu la délibération n° DELCCAS2017-05 du 29 mars 2017 prenant acte du compte de gestion,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif de la Présidente et du Compte de Gestion du Trésorier de MARINES (95)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le Compte Administratif de l'exercice 2016 tel qu'il est annexé à la présente délibération et arrêté comme suit :

FONCTIONNEMENT	
Recettes réalisées sur 2016	11 824.15 €
Dépenses réalisée sur 2016	9 805.14 €
Résultat de l'exercice	2 018.99 €
Affectation du résultat 2015	7 008.15 €
Soit un résultat cumulé	9 027.14 €
INVESTISSEMENT	
Recettes réalisées sur 2016	00.00 €
Dépenses réalisées sur 2016	00.00 €
Résultat de l'exercice	00.00 €
Affectation du résultat 2015	210.47 €
Soit un résultat cumulé	210.47 €

3- AFFECTATION DU RESULTAT 2016 (DELCCAS2017-07)

Rapporteur : Mme Carole Rozier

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction budgétaire M14,
Vu le compte administratif 2016,

Considérant l'excédent de fonctionnement de 2 018.99 €
Considérant le résultat d'investissement de 00.00 €
Considérant l'excédent cumulé de fonctionnement de 7 008.15 €
Considérant l'excédent cumulé d'investissement de 210.47 €

Résultat global de clôture : 9 027.14 €

Le Conseil d'Administration,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE l'affectation en recette de fonctionnement du Budget primitif 2017 (article 002) de l'excédent de fonctionnement de 9 027.14 €.

DECIDE l'affectation en recette d'investissement du Budget Primitif 2017 (article 001) de l'excédent d'investissement de 210.47 €.

4- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 (DELCCAS2017-08)

Rapporteur : Mme Carole Rozier

Le Conseil d'administration,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction budgétaire M14,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Administration, **ADOpte** par chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement, le Budget Primitif de l'exercice 2017 tel qu'il est annexé à la présente délibération et équilibré comme suit après reprise des résultats :

FONCTIONNEMENT	
Recettes	16 600.00 €
Dépenses	16 600.00 €
INVESTISSEMENT	
Recettes	210.47 €
Dépenses	210.47 €

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 00.

5- INFORMATIONS / QUESTIONS DIVERSES

- 5-2 Rappel : formation à la prévention du risque incendie
- 7-2 Mme FOURNIER s'interroge sur la couverture sociale complémentaire des personnes âgées
- 5-3 Mme ROZIER informe les membres du CCAS qu'elle se rendra à l'exposition

« La Maison Géante » qui a pour objectif d'identifier les situations à risques liées aux accidents domestiques.

L'animation est constituée de mobilier surdimensionné tel que le voit un jeune enfant.

Elle rendra compte de sa visite aux membres du CCAS afin d'étudier la l'opportunité d'une telle animation dans le village.

Liste des délibérations prises au cours de la séance du 29 mars 2017 :

N° délibération	Objet
DELCCAS2017-05	Approbation du Compte de Gestion 2016
DELCCAS2017-06	Approbation du Compte Administratif 2016
DELCCAS2017-07	Affectation du résultat 2016
DELCCAS2017-08	Vote du Budget Primitif 2017

Le Président du CCAS,
Jacques BELLET.

